

Rapports de comités

M. Towers: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Serait-il possible de poser une brève question?

Le président suppléant (M. Charest): Oui, s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime pour que le secrétaire parlementaire du solliciteur général (M. Towers) pose une brève question?

Des voix: D'accord.

M. Towers: Monsieur le Président, je félicite le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson) de son excellent travail. Durant les audiences, a-t-on mentionné que, compte tenu de la quantité de farine qui entre dans la fabrication d'un pain, le coût de celui-ci n'augmenterait que de 4.5c. si le prix du boisseau de blé était haussé de \$3? Selon la plupart des producteurs, le prix augmentera de 15 p. 100 alors qu'en réalité, le coût supplémentaire lié à la farine représente moins de 4 p. 100.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je pense pouvoir dire au député de Red Deer (M. Tower) que chaque dollar d'augmentation du prix du boisseau de blé canadien se traduit par une hausse de 1.5c. du coût de la farine de blé entrant dans la fabrication d'un pain de 16 onces. Au Canada, le pain est toutefois produit dans différents formats. D'après ce qu'on m'a dit, dans l'Ouest, on vend des pains de 16 onces. Dans l'Est, les pains pèsent 24 onces. Chaque dollar d'augmentation du prix du boisseau de blé canadien se traduit donc par une majoration de 1.5c. du prix de la farine de blé dans un pain de 16 onces, et de 2.25c. dans le cas d'un pain de 24 onces. Si le prix du boisseau passe de \$7 à \$10, le prix de la farine de blé utilisée dans un pain de 16 onces augmentera donc de 4.5c.; pour un pain de 24 onces, il s'agira d'une hausse d'environ 6.75c. ou 7c.

Les producteurs font valoir d'autres éléments, comme les commissions sur les ventes, les profits, les rabais, les pertes de production, etc. Personnellement, j'aimerais bien approfondir ce dossier pour savoir comment tous ces éléments se structurent et pourquoi ils devraient augmenter en proportion de toute majoration du prix du blé canadien.

Le président suppléant (M. Charest): Discussion.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter le comité. Comme tout le monde le sait, il s'est acquitté de sa tâche avec brio. Quand on lit le rapport, qu'on voit la somme de travail considérable qu'il a nécessitée et la mine d'information qu'il contient, on ne peut que féliciter les membres du comité, notamment si l'on tient compte du temps dont ils disposaient pour mener à bien leur mission. Permettez-moi de rappeler leurs noms: le président, le député de Crowfoot (M. Malone), la vice-présidente, la députée de Gatineau (M^{me} Mailly), le député de Huron—Bruce (M. Cardiff), le député de Moose Jaw (M. Gottselig), le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) et le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson). Tous méritent nos remerciements et notre reconnaissance.

Je constate avec plaisir que le député qui vient de parler a vanté les mérites du comité et du rapport. On s'est en effet prévalu pour la première fois d'une nouvelle disposition du règlement de la Chambre qui permet à un simple député de présenter une motion et de la faire adopter, celle-ci pouvant

éventuellement prendre la forme d'un projet de loi qui aura une certaine influence. La Chambre a quelque peu modifié sa procédure. Les résultats montrent bien que c'est un pas dans la bonne direction, qui nous permet de fonctionner et de travailler comme nos commettants s'attendent que nous le fassions, souvent à juste titre d'ailleurs.

● (1350)

J'aimerais apporter deux ou trois précisions si le temps le permet. Premièrement, j'aimerais situer le Canada en tant que producteur de blé. Environ 500 millions de tonnes de blé sont produites chaque année à l'échelle mondiale. Le Canada en produit entre 4 et 5 p. 100. Depuis quelques années, notre production fluctue entre 20 et 25 millions de tonnes. Ce n'est pas beaucoup quand on y pense. Nous nous plaisons à imaginer l'Ouest canadien comme un important producteur de blé, mais ces chiffres nous présentent la réalité sous un jour différent. Toutes proportions gardées, la quantité de blé que nous exportons est beaucoup plus importante. Dans le monde entier, environ 100 millions de tonnes de blé sont exportées chaque année. Les exportations canadiennes représentent jusqu'à 20 p. 100 de ce volume. En conséquence, nous tenons une place beaucoup plus importante au niveau de l'exportation que par rapport à la production totale. C'est l'une des raisons pour lesquelles les prix nous posent de graves problèmes.

A mon avis, grâce à la richesse de leurs terres, au climat canadien et à leurs compétences, nos producteurs sont aussi efficaces que ceux des autres pays. Nous ne sommes pas en difficulté à cause de notre inefficacité, mais en raison de circonstances extérieures aux forces du marché habituelles. Je parle ici des subventions versées par les pays de la Communauté économique européenne, ainsi que par les États-Unis, mais dans une moins large mesure et depuis moins longtemps dans ce dernier cas. Auparavant, l'Europe était l'un des principaux clients des producteurs canadiens. Au cours des 20 dernières années, l'Europe a cessé d'être l'un de nos clients importants pour devenir un de nos grands concurrents. En fait, il y a deux ans, les pays de la Communauté européenne ont exporté plus de blé que le Canada. C'est un fait qui mérite d'être souligné.

En 1984-1985, le Canada a exporté 16.9 millions de tonnes, comparativement à 18.5 millions de tonnes pour les pays de la Communauté économique européenne. Si l'Europe est devenue un important exportateur de blé, c'est presque entièrement grâce aux subventions. La subvention versée sur une tonne de blé exporté sur les marchés internationaux par la Communauté économique européenne est actuellement d'environ \$120. Notre prix initial est maintenant de \$160 la tonne et il passera à \$130 le 1^{er} août. Ces chiffres fournissent des indications sur les subventions auxquelles nous devons faire face sur les marchés internationaux du blé.

Nous ne pensons pas que notre pays a le droit de dire à la Communauté européenne quoi faire chez elle. Ce qu'elle fait et la façon dont elle indemnise ses producteurs la regardent. Cependant, nous pensons qu'il est légitime que nous nous intéressions aux subventions qu'elle verse pour des produits vendus sur les marchés internationaux. Nous sommes très inquiets des subventions que les Européens accordent parce qu'elles touchent beaucoup nos producteurs et les marchés internationaux sur lesquels nos producteurs cherchent à se tailler une place.